

La tenue du débat d'orientations budgétaires (DOB) est obligatoire dans les régions, les départements, les communes de plus de 3 500 habitants, leurs établissements publics administratifs et les groupements comprenant au moins une commune de plus de 3 500 habitants (articles L. 2312-1, L. 3312-1, L. 4311-1, et L. 5211-26 du code général des collectivités territoriales). Le débat doit avoir lieu dans les deux mois précédant l'examen du budget primitif. Il a lieu dans les conditions fixées par le règlement intérieur de l'assemblée délibérante.

Ce débat permet au Conseil Communautaire d'être informé de l'évolution de la situation financière de la Communauté de Communes, de mettre en lumière certains éléments rétrospectifs et de discuter des orientations budgétaires qui préfigureront les priorités du budget primitif. Ce débat est aussi un outil de prospective et il donne aux élus la possibilité de s'exprimer sur la stratégie financière de leur collectivité.

S'il participe à l'information des élus, ce débat joue également un rôle important en direction des habitants. Il constitue par conséquent un exercice de transparence vis-à-vis de la population.

Le rapport sur les orientations budgétaires doit présenter :

- les évolutions prévisionnelles de dépenses et recettes,
- les engagements pluriannuels envisagés,
- la gestion et la structure de la dette,
- la structure et l'évolution des dépenses et des effectifs (ajouté par l'article 107 de la loi NOTRE).

Il doit être publié et transmis aux services de l'Etat et aux Communes membres.

Le présent rapport est organisé comme suit :

1. Contexte
2. La situation financière de la Communauté de Communes au 01/01/2017
  - 1.1. Recettes
  - 1.2. Dépenses de fonctionnement
  - 1.3. Effectifs
  - 1.4. Investissements
  - 1.5. Endettement
  - 1.6. Epargne et autofinancement
3. Les perspectives et orientations
  - 2.1. Perspectives 2017-2019
  - 2.2. Evolution des dépenses et recettes de fonctionnement en 2017
  - 2.3. Investissements projetés en 2017
  - 2.4. Epargne et autofinancement de la CdC

## 1. Contexte

La Communauté de Communes du Perche a accueilli le 1<sup>er</sup> janvier 2017 trois nouvelles communes (Chapelle Royale, Les Autels Villevillon et Luigny) et exerce de nouvelles compétences :

- Au 01/01/2017 :
  - Création, aménagement, entretien et gestion de toutes les zones d'activité,
  - Actions de développement économique (dont immobilier économique),
  - Promotion du tourisme,
  - Politique locale du commerce d'intérêt communautaire,
  - GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention contre les Inondations),
  - Aire d'accueil des gens du voyage,
  - Rattachement de l'office public de l'habitat (Nogent Perche Habitat) à la CdC
- Au 27/03/2017 :
  - Documents d'urbanisme (dont PLUI – plan local d'urbanisme intercommunal)

Cette évolution va avoir des répercussions sur le plan organisationnel et financier pour la Communauté de Communes. En particulier, 2 syndicats ont été dissous au 1er janvier (SYVAL et SYNDIVAL, gérant les zones d'activité et l'immobilier économique sur Nogent le Rotrou), de même que la régie municipale du transport scolaire de Luigny.

En 2016, les finances de la Communauté de communes du Perche étaient organisées en un budget principal et trois budgets annexes :

- Régie de transport scolaire,
- SPANC (assainissement non collectif),
- Zones d'activités.

A compter de janvier 2017, elles ont évolué ainsi :

- Transfert du budget du SYNDIVAL (ZA) dans le budget annexe « Zones d'activité » de la Communauté de Communes,
- Transfert du budget de la régie de transport de Luigny dans le budget annexe « Régie de transport » de la Communauté de Communes,
- Création d'un nouveau budget annexe intitulé « Immobilier économique » dans lequel a été transféré le budget du SYVAL. Ce budget est assujéti à la TVA sur les encaissements.

## 2. La situation financière de la Communauté de Communes au 01/01/2017

### 1.1. Recettes de fonctionnement

#### • Evolution de la fiscalité

Malgré le passage en fiscalité unique au 1<sup>er</sup> janvier 2016 et une augmentation des taux d'imposition en 2016, les recettes nettes générées par la fiscalité intercommunale restent faibles.

Le produit de la fiscalité ménage s'élève à 708 673 € en 2016.

FISCALITE	2014		2015		2016	
	Taux	Produit	Taux	Produit	Taux	Produit
Taxe Habitation	1.11%	232 512 €	1.11%	243 656 €	1.67%	355 103 €
Foncier Bâti	1.05%	208 472 €	1.05%	210 684 €	1.58%	314 851 €
Foncier Non Bâti	1.83%	25 166 €	1.83%	25 580 €	2.75%	38 719 €
Rôles supplémentaires				2 030 €		
<b>TOTAL</b>		<b>466 150 €</b>		<b>481 950 €</b>		<b>708 673 €</b>

Suite au passage au régime de la fiscalité professionnelle unique (FPU) au 1<sup>er</sup> janvier 2016, un taux de fiscalité unique s'applique en matière de Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) qui correspond à la moyenne pondérée des taux qui étaient appliqués sur les communes en 2015. Celui-ci s'élève à 23.74% pour la CdC du Perche. Une harmonisation du taux

sera néanmoins réalisée pendant 8 ans sur les différentes communes membres pour tendre in fine vers ce taux unique. Ainsi, les taux appliqués sur les Communes en 2016 ont été les suivants :

Commune	Taux	Commune	Taux
Argenvilliers	21,40%	Margon	19,24%
Authon du Perche	20,97%	Miermaigne	24,02%
Beaumont les Autels	21,96%	Nogent le Rotrou	25,35%
Béthonvilliers	17,10%	St Bomer	25,24%
Brunelles	21,16%	St Jean Pierre Fixte	20,00%
Champrond en Perchet	23,95%	Soizé	18,73%
Charbonnières	20,33%	Souancé au Perche	22,35%
Coudray au Perche	17,15%	Trizay Coutretot St Serge	20,00%
Les Etilleux	18,82%	Vichères	18,29%
La Gaudaine	20,54%		

Dans la mesure où il n'y a pas eu de transfert de compétences entre 2015 et 2016, les recettes de fiscalité (base 2015) sont intégralement reversées aux communes sous forme d'attributions de compensation. La Communauté de Communes bénéficie uniquement de « l'effet base » en matière de fiscalité professionnelle, c'est-à-dire des recettes nouvelles générées sur ces impositions entre 2015 et 2016, sans augmentation du taux. Celui-ci s'élève à 278 411 € en 2016

	CA 2015			Projection CA 2016	
	Communes	CdC	TOTAL	CdC	Ecart CA 2015
<b>CFE (*)</b>	1 849 124 €	82 302 €	1 931 426 €	2 056 496	125 070
<b>CVAE (*)</b>	1 080 034 €	46 089 €	1 126 123 €	1 207 941	81 818
<b>TASCOM (*)</b>	377 920 €	0	377 920 €	448 435	70 515
<b>IFER (*)</b>	84 031 €	0	84 031 €	85 995	1 964
<b>Autres impôts (TAFNB) (*)</b>	43 477 €	0	43 477 €	42 521	-956
<b>TOTAL</b>	<b>3 434 586 €</b>	<b>128 391 €</b>	<b>3 562 977 €</b>	<b>3 841 388 €</b>	<b>278 411 €</b>

(\*) CFE = Cotisation Foncière des Entreprises ; CVAE = Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises, TASCOM = Taxe sur les Surfaces Commerciales ; IFER = Imposition Forfaitaire pour les Entreprises de Réseaux ; TAFNB = Taxe Additionnelle sur le Foncier Non Bâti

#### • Evolution de la DGF

Après une baisse en 2014 et 2015 (- 87 625€ en deux ans, soit -38%), le montant de la Dotation d'intercommunalité a nettement augmenté en 2016 suite au passage en FPU<sup>1</sup>. Il est ainsi passé de 142 905€ en 2015 à 466 858€ en 2016 (soit +323 953 €). En effet, l'année de passage en FPU, la Communauté de Communes concernée bénéficie du CIF<sup>2</sup> moyen des EPCI<sup>3</sup> de même strate pour son calcul de DGF. Ce CIF moyen est de 0.36 à l'échelle nationale (alors que le CIF de la CdC était de 0.17 en 2015). En outre, la CdC du Perche dispose du nombre de compétences nécessaires pour bénéficier d'une bonification de DGF qui s'élève à 188 827 € en 2016.

Suite au passage en FPU, la DGF de la CdC comprend, outre la dotation d'intercommunalité, une nouvelle part intitulée « dotation de compensation ». Celle-ci correspond à la compensation part salaire que percevaient les communes en 2015. La CdC doit reverser ce montant aux communes sur la base 2015 (soit 1 767 196 €). Elle est en baisse en 2016, atteignant 1 733 000 € (-34 196€).

Bien que les montants ne soient pas encore connus, la DGF devrait baisser en 2017. Aucun transfert de compétence n'étant intervenu en 2016, le CIF de la CdC va baisser. De plus, la loi de Finances pour 2017 prévoit de nouveau une baisse de la DGF à l'échelle nationale.

La CdC va néanmoins continuer à bénéficier de la bonification de DGF en 2017.

<sup>1</sup> FPU = Fiscalité Professionnelle Unique

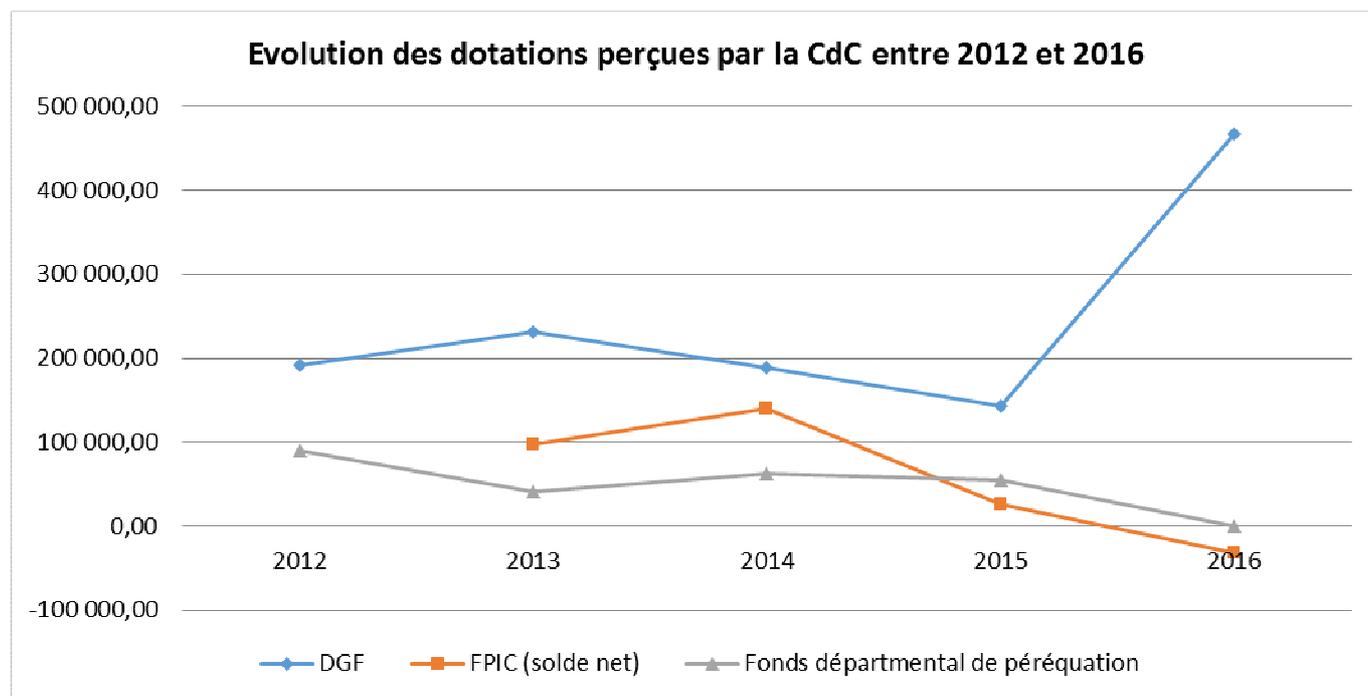
<sup>2</sup> CIF = Coefficient d'Intégration Fiscale. Il représente la part des recettes de fiscalité prélevée par la CdC, en rapport avec l'ensemble des recettes fiscales prélevées sur le territoire (Communes + CdC). C'est un indicateur de transfert de charges (et donc de compétences). Plus de charges sont transférées à la CdC, plus ce coefficient se rapproche de 1. C'est un des principaux éléments de calcul de la DGF des CdC.

<sup>3</sup> EPCI = Etablissement Public de Coopération Intercommunale

## • Baisse du FPIC et du fonds départemental de péréquation

Le FPIC a connu une baisse importante en 2015 pour la Communauté de Communes (25 700 € de FPIC net au lieu des 140 000 € attendus). En 2016, le FPIC a également chuté, la Communauté de Communes du Perche devenant contributeur net. Au final, elle a reversé un montant de 32 813 € en 2016 (alors qu'une recette de 25 000€ était prévue au budget). L'évolution de cette dotation ne peut être estimée et son montant est transmis tardivement à la CdC (en mai ou juin), après le vote des budgets, créant des incertitudes voire des difficultés de prévision budgétaire.

Par ailleurs, la Communauté de Communes n'a pas perçu de fonds départemental de péréquation en 2016 (recette de 55 213€ en 2016, plus de 58 000€ en moyenne par an depuis 2011).



## 1.2. Dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement de la Communauté de communes continuent de progresser en 2016.

Les charges à caractère général ont augmenté de plus de 66 000 €, principalement du fait de l'augmentation de la cotisation au PETR (+ 46 000€) et des charges de fonctionnement du Pôle Enfance-Jeunesse.

En outre, une assurance dommage d'ouvrage a été contractée pour l'aménagement de la Maison de santé de Nogent le Rotrou (13 800 €). Cette dépense ne sera pas reconduite en 2017.

Les charges de personnel ont progressé de plus de 50 000€ en 2016 par rapport à 2015. Cette augmentation s'explique par le recrutement d'un agent en contrat d'avenir (animation en ALSH et secrétariat sur le pôle enfance-jeunesse) pour lequel des recettes sont également perçues.

La CdC a par ailleurs dû verser des allocations chômage à des agents contractuels qui ont quitté la CdC pour un montant de 23 250€ (+12 000€ par rapport à 2015). Les charges des agents mis à disposition des communes ont également progressé d'environ 15 000€ en 2016. Enfin, les cotisations aux caisses de retraite ont augmenté de plus de 5300€, du fait notamment de la réforme « transfert prime-point ».

Hors atténuations de charges<sup>4</sup>, les charges de personnel représentent 44% des dépenses de fonctionnement.

Le versement au SICTOM (déchets ménagers) a augmenté de 57 400 €.

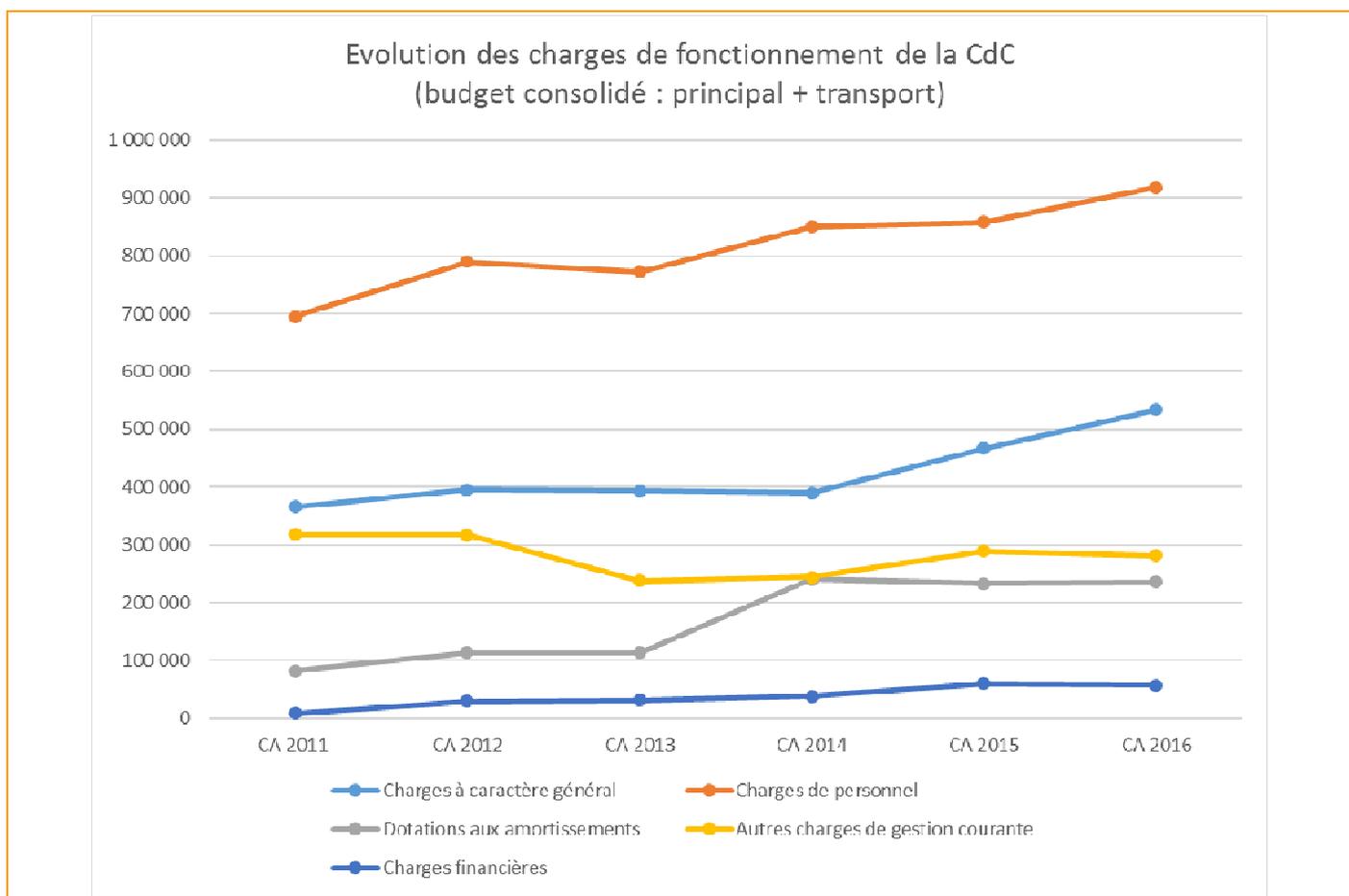
Les autres charges de gestion courante ont quant à elles baissées, du fait d'une diminution de la subvention d'équilibre au budget annexe du transport et malgré le succès de l'opération « Habiter Mieux »<sup>5</sup> pour laquelle la participation de la CdC est importante en 2016 (11 380€ contre 500€ en 2015).

<sup>4</sup> Atténuations de charges : reversements au SICTOM, attributions de compensation et reversement FPIC

A noter également, une légère diminution de la charge financière (intérêts d'emprunt) qui devrait se poursuivre en 2017 sur le budget principal.

Evolution des charges de fonctionnement BUDGET CONSOLIDE (= budget principal + budget annexe transports) :

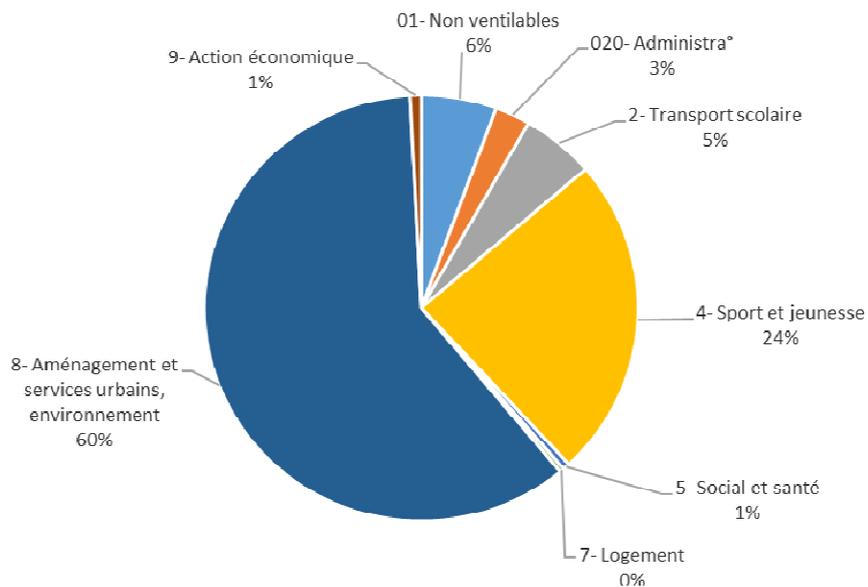
	CA 2011	CA 2012	CA 2013	CA 2014	CA 2015	Projection CA 2016
<b>Charges à caractère général</b>	365 086	394 763	393 562	389 785	466 613	533 074
<b>Charges de personnel</b>	694 837	789 329	772 116	850 623	858 407	917 825
<b>Autres charges de gestion courante</b>	318 105	316 468	237 980	244 190	289 526	281 095
<i>Dont virement au budget transport</i>	215 000	204 000	120 000	130 000	180 000	163 500
<b>Charges financières</b>	8 662	29 262	31 122	38 245	59 892	57 043
<b>Atténuation de produits</b>	1 966 820	1 951 965	1 995 855	2 185 472	2 009 825	7 445 025
<i>Dont SICTOM</i>	1 966 820	1 951 965	1 995 855	2 005 766	1 964 728	2 022 097
<i>Dont attributions de compensation</i>	0	0	0	0	0	5 253 301
<b>Charges exceptionnelles</b>	11 025	6 643	329	136	522	8 326
<b>Dotation aux amortissements</b>	81 803	113 167	113 496	240 330	233 049	236 014
<b>Déficit de fonctionnement reporté</b>	0	0	0	0	0	45 886
<b>TOTAL</b>	<b>3 446 337</b>	<b>3 601 598</b>	<b>3 544 460</b>	<b>3 948 781</b>	<b>3 917 833</b>	<b>9 524 289</b>



<sup>5</sup> Subventions pour la rénovation de logements

## Répartition des dépenses de fonctionnement par fonction en 2016

hors attributions de compensation et reversement FPIC



La fonction « 8- Aménagement et services urbains, environnement » regroupe les déchets ménagers, les interconnexions d'eau potable, le haut débit.

Les charges non ventilables comprennent la cotisation au PETR, les indemnités des élus et diverses autres charges.

### 1.3. Effectifs

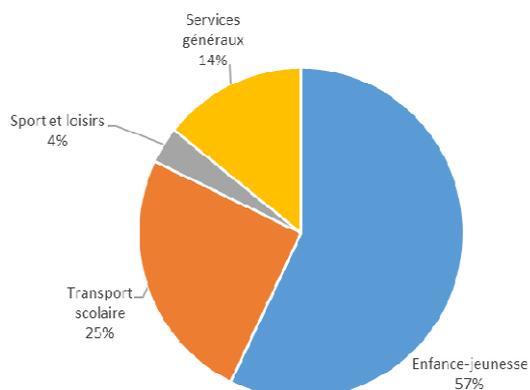
Au 31 décembre 2016, la Communauté de Communes comptait 28 agents permanents, parmi lesquels 22 titulaires et 6 contractuels, le tout représentant 20,6 équivalents temps plein. 1 agent relève de la catégorie A, 5 de catégorie B et 22 de la catégorie C.

17 agents étaient par ailleurs mis à disposition par les Communes membres.

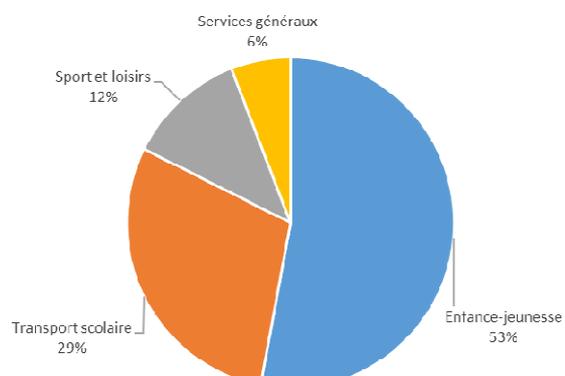
La Communauté de Communes mettait quant à elle 5 agents à disposition des communes à cette date.

Enfin, la CdC recrute une cinquantaine de saisonniers pour animer les accueils de loisirs pendant les vacances scolaires.

Répartition par service des agents permanents au 31/12/16



Répartition par service des agents mis à disposition par les Communes au 31/12/2016



Avec 57% des effectifs des agents permanents et 53% des agents mis à disposition, le service Enfance-Jeunesse est celui qui emploie le plus d'agents. Les conditions d'encadrement de ce secteur sont règlementées (nombre d'animateur par enfant...). Le service transport scolaire emploie quant à lui 25% des agents de la CdC et 29% des agents mis à disposition. Les services administratifs représentent 14% des effectifs.

En 2017, 4 agents vont rejoindre la CdC :

- Le conducteur de car de Luigny a été transféré à la Communauté de Communes le 01/01/2017,
- Un agent actuellement mis à disposition par Authon du Perche en 2016 a été muté à la CdC le 01/01/2017 car il effectue plus d'heures pour l'EPCI. C'est la CdC qui le mettra à disposition de la Mairie à compter de cette date.
- Un animateur a été recruté début février pour remplacer un agent parti en octobre 2016.
- Enfin, un jeune en service civique va être employé sur 7 mois pour assurer une mission en lien avec la lecture et le livre dans les accueils de loisirs.

Des mutualisations de personnels sont également prévues pour faire suite aux transferts de compétence, en particulier avec le service urbanisme de la Mairie de Nogent le Rotrou et les agents techniques des communes concernées pour la prévention des inondations, l'entretien des zones d'activité, ....

A noter également, la charge financière d'un des agents qui était jusqu'à présent imputée sur le budget principal va être à partir de 2017 transférée sur le budget transport. Les missions de conducteur de cet agent, suite à sa réussite à un examen professionnel, sont devenues prépondérantes sur les autres missions qu'il exerce (ménage...).

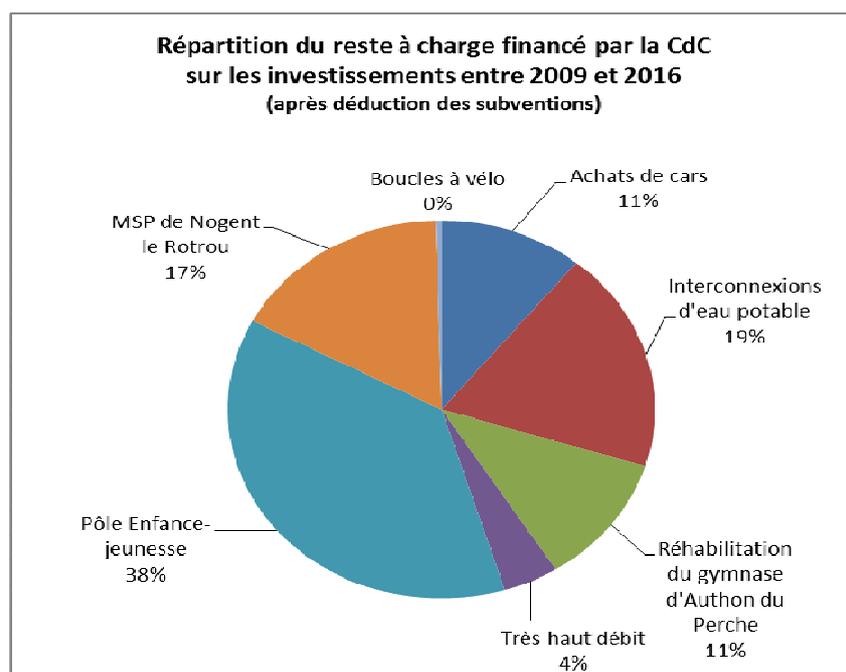
La durée annuelle de travail à temps plein au sein de la CdC est de 1607 heures.

#### 1.4. Investissements

Dépenses d'investissement réalisées par la CdC entre 2009 et 2016 :

DEPENSES (en €/TTC)	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	TOTAL
Achats de cars	134 716	145 912	305 518		123 068		179 880		889 094
Interconnexion d'eau potable	694 179	154 372	1 419 807	586 376	262 463	38 681	13 925	832 210	4 002 013
Réhabilitation du gymnase d'Authon du P.			86 971	1 081 784	93 483	46 935			1 309 172
Très haut débit						124 000	55 000	55 000	234 000
Pôle Enfance-jeunesse					171 374	2 142 245	2 333 449	292 113	4 939 182
MSP Nogent le Rotrou							48 714	1 862 173	1 910 887
Boucles à vélo					62 770	78 863	16 858	39 602	198 093
<b>TOTAL</b>	<b>828 895</b>	<b>300 284</b>	<b>1 812 296</b>	<b>1 668 160</b>	<b>713 158</b>	<b>2 430 724</b>	<b>2 647 826</b>	<b>3 081 098</b>	<b>13 482 440</b>

La CdC a réalisé 13,48 M€/TTC d'investissements entre 2009 et 2016. Elle a obtenu 6.37 M€ de subventions pour ceux-ci et 2.13M€ de FCTVA. L'autofinancement de la Communauté de Communes s'est élevé 4.98 M€ (soit 37% des projets).



## 1.5. Endettement

Le capital restant dû au 1<sup>er</sup> janvier 2017 est de 14,974 M€. Il se répartit comme suit entre les différents budgets de la Communauté de Communes :

- Budget principal : 3,281 M€
- Budget annexe des transports scolaires : 134 364 €
- Budget annexe des zones d'activité (ex-SYNDIVAL) : 3,146 M€
- Budget annexe de l'immobilier économique (ex-SYVAL) : 8,413 M€

3 nouveaux emprunts ont été souscrits en 2016 sur le budget principal pour un montant global de 1,280 M€ pour l'aménagement de la Maison de Santé de Nogent et l'interconnexion en eau potable de Souancé au Perche.

Suite au transfert de la compétence, les emprunts souscrits par les syndicats SYNDIVAL et SYVAL ont été transférés à la CdC au 01/01/2017.

Ainsi, au 1<sup>er</sup> janvier 2017, l'endettement de la Communauté de Communes s'élève à 781€/habitant.

L'annuité à payer en 2017 sera de 1.120 M€ (dont 318 244 € d'intérêts).

L'état récapitulatif des emprunts est joint en annexe du présent document.

Le profil d'extinction de la dette est le suivant, tous budgets confondus :

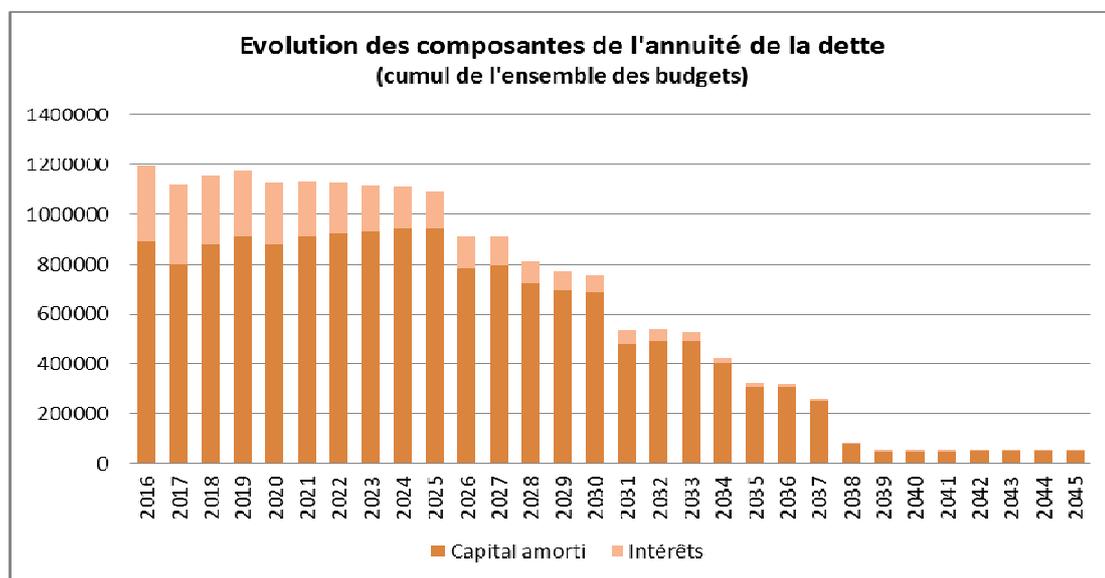
Année	Capital restant dû début d'exercice	Capital amorti	Intérêts	Annuité	Dettes/ hab	Variation capital / N-1	Variation intérêts / N-1
2017	14 973 811,95	802 154,27	318 244,06	1 120 398,33	781,03	-92 082,80	17 882,53
2018	14 171 657,68	880 237,70	279 772,63	1 160 010,33	739,19	78 083,43	-38 471,43
2019	13 291 419,98	910 660,42	265 074,24	1 175 734,66	693,27	30 422,73	-14 698,40
2020	12 380 759,56	882 937,65	244 972,84	1 127 910,49	645,77	-27 722,77	-20 101,40
2021	11 497 821,91	908 780,22	226 642,68	1 135 422,90	599,72	25 842,57	-18 330,16
2022	10 589 041,69	923 275,16	206 216,43	1 129 491,59	552,32	14 494,94	-20 426,25
2023	9 665 766,52	929 447,81	185 549,48	1 114 997,29	504,16	6 172,65	-20 666,95
2024	8 736 318,72	945 143,38	165 367,33	1 110 510,71	455,68	15 695,57	-20 182,15
2025	7 791 175,34	947 538,84	144 447,74	1 091 986,58	406,38	2 395,46	-20 919,60
2026	6 843 636,49	784 886,90	124 270,97	909 157,88	356,96	-162 651,94	-20 176,76
2027	6 058 749,59	797 535,47	110 731,35	908 266,82	316,02	12 648,56	-13 539,62
2028	5 261 214,12	720 100,39	91 221,05	811 321,45	274,42	-77 435,07	-19 510,30
2029	4 541 113,73	695 350,98	78 071,20	773 422,17	236,86	-24 749,41	-13 149,86
2030	3 845 762,75	690 305,65	66 226,65	756 532,31	200,59	-5 045,32	-11 844,54
2031	3 155 457,10	478 725,04	54 399,45	533 124,49	164,59	-211 580,61	-11 827,20
2032	2 676 732,06	491 092,32	43 902,82	534 995,13	139,62	12 367,27	-10 496,63
2033	2 185 639,74	493 957,64	32 901,49	526 859,13	114,00	2 865,33	-11 001,33
2034	1 691 682,10	404 788,40	20 537,52	425 325,92	88,24	-89 169,24	-12 363,97
2035	1 286 893,70	308 364,93	16 908,82	325 273,75	67,12	-96 423,47	-3 628,70
2036	978 528,76	308 149,13	13 236,10	321 385,23	51,04	-215,80	-3 672,72
2037	670 379,63	250 716,91	9 617,29	260 334,20	34,97	-57 432,22	-3 618,81
2038	419 662,72	77 331,71	6 788,76	84 120,47	21,89	-173 385,20	-2 828,53
2039	342 331,02	46 396,33	5 990,79	52 387,12	17,86	-30 935,38	-797,97
2040	295 934,69	47 208,26	5 178,86	52 387,12	15,44	811,94	-811,94
2041	248 726,43	48 034,41	4 352,71	52 387,12	12,97	826,14	-826,14
2042	200 692,02	48 875,01	3 512,11	52 387,12	10,47	840,60	-840,60
2043	151 817,01	49 730,32	2 656,80	52 387,12	7,92	855,31	-855,31
2044	102 086,69	50 600,60	1 786,52	52 387,12	5,32	870,28	-870,28

2045	51 486,08	51 486,08	901,01	52 387,09	2,69	885,48	-885,51
2046	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-51 486,08	-901,01

(\*) Population (insee 2013) : 19172 habitants

Le remboursement prévisionnel jusqu'à 2020 est le suivant pour chacun des budgets :

	2016		2017		2018		2019		2020	
	Capital amorti	Intérêts	Capital amorti	Intérêts	Capital amorti	Intérêts	Capital amorti	Intérêts	Capital amorti	Intérêts
Budget principal	98 663	58 771	155 586	53 497	168 723	50 220	171 964	46 832	175 320	43 329
Budget annexe Transport	27 622	5 465	28 151	4 513	28 695	3 540	29 258	2 551	17 372	1 544
Budget annexe ZA (SYNDIVAL)	0	0	276 280	115 482	191 558	108 023	181 472	101 121	147 862	95 246
Budget annexe Immobilier économique (SYVAL)	0	0	342 138	144 654	491 263	117 941	527 967	114 570	542 383	104 854
<b>TOTAL</b>	<b>126 285</b>	<b>64 236</b>	<b>802 154</b>	<b>318 244</b>	<b>880 238</b>	<b>279 773</b>	<b>910 660</b>	<b>265 074</b>	<b>882 938</b>	<b>244 973</b>
<b>Différence N-1</b>	<b>35 406</b>	<b>22 389</b>	<b>-92 083</b>	<b>17 883</b>	<b>78 083</b>	<b>-38 471</b>	<b>30 423</b>	<b>-14 698</b>	<b>-27 723</b>	<b>-20 101</b>



## 1.6. Epargne et autofinancement

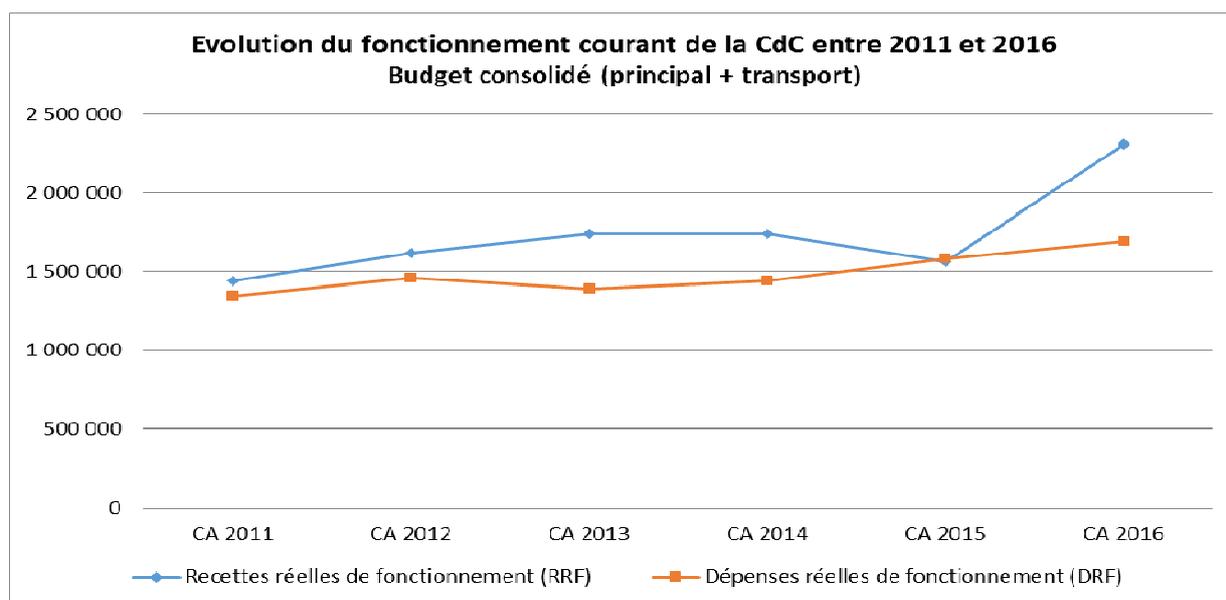
Les dépenses réelles de fonctionnement ont augmenté ces dernières années, les recettes réelles de fonctionnement ont baissé en 2014 et 2015, du fait de la baisse des dotations (DGF et FPIC). Cela a eu un impact sur l'autofinancement de la Communauté de Communes qui s'est réduit fortement en 2014 et est devenu négatif en 2015.

L'augmentation de la fiscalité en 2016 a permis de rétablir l'épargne nette de la Communauté de Communes à un niveau correct.

Autofinancement cumulé de la CdC (budget principal + annexe du transport scolaire) :

	CA 2011	CA 2012	CA 2013	CA 2014	CA 2015	Projection CA 2016
Recettes réelles de fonctionnement (RRF)	1 442 528	1 616 086	1 740 624	1 739 912	1 565 616	2 307 276
Dépenses réelles de fonctionnement (DRF)	1 345 258	1 455 194	1 390 059	1 439 667	1 580 935	1 694 933
Epargne de gestion (=EBF)	97 271	160 892	350 565	300 245	-15 319	612 343
Intérêts d'emprunt	8 662	29 262	31 122	38 245	59 892	57 043
Produits - charges exceptionnelles (fonctionnement)	-2 082	-3 670	7 339	6 172	12 754	-1 480
Epargne brute (= CAF brute)	86 526	127 960	326 782	268 173	-62 456	553 821
Remboursement du capital des emprunts	17 343	48 957	59 077	77 685	90 879	126 244

Epargne nette	69 183	79 003	267 705	190 488	-153 335	427 577
---------------	--------	--------	---------	---------	----------	---------



### 3. Les perspectives et orientations

Les orientations stratégiques sont les suivantes :

- Poursuivre les investissements engagés ;
- Maitriser les dépenses de fonctionnement actuelles et évaluer au plus juste les transferts de charges liés aux transferts de compétences
- Maintenir l'épargne de gestion et l'autofinancement de la Communauté de Communes.

#### 2.1. Perspectives 2017-2020

La Communauté de Communes du Perche entre actuellement dans une phase de croissance. Plusieurs compétences ont été transférées au 01/01/2017. D'autres vont l'être à l'échéance 2020, du fait de dispositifs légaux qui rendent ces compétences obligatoires, et en particulier la loi Nôtre du 7 août 2015. Elles auront un impact sur l'organisation, le fonctionnement et les finances de la Communauté de Communes.

En particulier il est prévu :

- Une forte montée en charge de de la Communauté de communes en matière économique et d'aménagement du territoire à partir de 2017 : transfert de l'intégralité des zones d'activité, de la promotion touristique, du commerce,
- Un développement de l'action de la CdC en matière d'aménagement de l'espace : élaboration d'un PLUI (plan local d'urbanisme intercommunal), participation aux travaux d'élaboration du SCOT (Schéma de Cohérence Territoriale) portés par le Pôle d'Equilibre Territorial du Perche,
- La poursuite des efforts engagés au cours des années précédentes en matière de services à la population, avec un focus sur la santé,
- La finalisation du programme d'interconnexions d'eau potable et la préparation des transferts de compétences liées à l'eau : GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations) en 2017, assainissement collectif en 2018, production et distribution d'eau potable en 2020.

Ce projet de développement porté par la Communauté de Communes s'est décliné en 2016 par la mise en œuvre de deux outils, indispensables pour planifier l'action de la CdC, optimiser l'utilisation des ressources, mais également favoriser une meilleure organisation et solidarité territoriale :

- Schéma de mutualisation des services,
- Pacte financier et fiscal.

Sur le plan financier, la Communauté de Communes devra en 2017 évaluer les charges liées aux différents transferts de compétences (promotion du tourisme, économie, aire d'accueil des gens du voyage, urbanisme, GEMAPI...) et à l'adhésion des 3 communes

La CdC envisage également de développer sa vision prospective en travaillant sur un programme pluriannuel d'investissement.

## 2.2. Evolution des dépenses et recettes de fonctionnement en 2017

L'évolution des dépenses et recettes de fonctionnement en 2017 est fortement liée aux transferts de compétences qui vont être opérés en janvier et mars.

Ceux-ci vont en effet engendrer une augmentation des charges. Le calcul de ces charges nouvelles sera estimé par la CLECT<sup>6</sup> afin de déterminer le montant des attributions de compensation. Ces éléments ne seront pas validés au moment du vote du budget, rendant difficile les prévisions budgétaires et augmentant les incertitudes sur le budget primitif 2017.

Les charges nouvelles sont les suivantes en 2017 :

- Charges de fonctionnement de la Maison de Santé de Nogent le Rotrou : elles sont estimées à près de 70 000€ (chauffage, électricité, entretien, ...) et seront faiblement compensées en 2017 par les versements des professionnels qui ne vont intégrer que progressivement le site.
- Subvention d'équilibre du budget principal vers les budgets annexes « Zones d'activités » et « Immobilier économique »,
- Aire d'accueil des gens du voyage : les charges de fonctionnement s'élèvent à environ 93 000€ pour 2017, parmi lesquels 70 400 € pour le prestataire qui a été retenu pour la gestion du site.
- La participation au SMAR est estimée à 16 100 €, celle au syndicat de la Flônerie à 20 000 €.
- La subvention à l'office de tourisme intercommunal est évaluée à 100 000€.
- Charges nouvelles liées au transport scolaire (reprise du budget du SICA, de la régie de transport de Luigny et des participations au transport scolaire des 3 nouvelles communes).
- Diverses autres charges nouvelles liées aux transferts de compétences en cours d'évaluation : entretien des zones d'activité (espaces verts...), gestion des vannages communaux liés à la protection contre les inondations, etc.

## 2.3. Investissements projetés en 2017

Les investissements envisagés pour 2017 sont les suivants :

- Finalisation de l'aménagement d'une Maison de Santé Pluridisciplinaire sur Nogent le Rotrou,
- Clôture des travaux d'interconnexion de Souancé-au-Perche avec le SIE de la vallée de la Berthe,
- Poursuite du déploiement du très haut débit (THD),
- Poursuite de la phase préalable à l'aménagement de la Maison de Santé d'Authon du Perche (marché de maîtrise d'œuvre, études préalables, marchés de travaux),
- Réhabilitation des abattoirs afin d'y implanter une activité industrielle,
- Finalisation des travaux de remise en état de l'aire d'accueil des gens du voyage,
- Equipements et travaux divers.

Le projet de réhabilitation des abattoirs sera imputé sur le budget annexe Immobilier économique, les autres investissements sur le budget principal.

### • **Finalisation de l'aménagement d'une Maison de Santé Pluridisciplinaire (MSP) de Nogent le Rotrou :**

Les travaux d'aménagement vont se prolonger en 2017. 1,911M€/TTC ont été mandatés en 2015 et 2016, 616 325€/TTC restent à réaliser sur 2017. Des dépenses complémentaires sont également prévues :

- Démolition du transformateur,
- Acquisition du mobilier (salles d'attentes, espaces communs, studio pour les stagiaires/remplaçants, bureaux mobiles...),
- Signalétique intérieure, extérieure et routière,
- Equipements divers (extincteurs, équipements des sanitaires, laveuse...),
- Finalisation des façades.

L'ensemble des équipements est estimé à 33 600 €/TTC, les travaux complémentaires à 47 700 €/TTC.

---

<sup>6</sup> Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées

Ils seront autofinancés par la CdC.

• **Clôture des travaux d'interconnexion de Souancé-au-Perche avec le SIE de la vallée de la Berthe :**

L'opération n'a pu être réceptionnée en 2016. Dès lors des restes à réaliser seront reportés sur 2017 :

- En dépenses : 29 109 €/TTC
- En recettes : 252 864 €/TTC

L'opération a été réceptionnée en février 2017. Les soldes de subventions ne pouvaient être débloqués avant la réception.

L'opération s'équilibre en recette et en dépense par rapport au budget initial. Elle ne nécessitera pas de financement supplémentaire en 2017.

• **Poursuite du déploiement du très haut débit (THD) :**

Une nouvelle convention devrait être signée en 2017 avec Eure-et-Loir Numérique pour couvrir le déploiement des infrastructures numériques sur la période 2017-2020. Dans celle-ci, il est prévu un versement de 1.602 M€ par la CdC qui comprend les 1.553M€ de la convention initiale auxquels s'ajoute une plus-value de 41 000€ sur le bilan de la 1<sup>ère</sup> phase (2013-2016).

Le paiement sera étalé sur 33 ans sous forme de subventions en annuités payées par la CdC au syndicat :

- Une subvention annuelle d'investissement qui permettra à Eure-et-Loir Numérique de payer le capital de l'emprunt contracté pour financer cette opération. Celle-ci est estimée à 23 000€ en 2017, 40 000€ en 2018 et 58 000 € en 2019.
- Une subvention en fonctionnement pour le paiement des intérêts, estimée à 12 500 € en 2017, 21 000€ en 2018, 29 000 € en 2019.

• **Poursuite de la phase préalable à l'aménagement de la Maison de Santé d'Authon du Perche :**

Un diagnostic préalable a été réalisé en 2016 afin d'évaluer la faisabilité du projet et d'en estimer l'enveloppe financière. A ce stade, le projet de MSP sur Authon est estimé globalement à 757 720€/TTC (incluant l'achat du bâtiment, les études de maîtrise d'œuvre, les travaux, les frais divers...).

Afin de poursuivre le projet et affiner le budget, il est à présent nécessaire de lancer un marché de maîtrise d'œuvre et de réaliser tous les diagnostics et études préalables (diagnostics amiante, plomb, énergétique, sols...). L'opération devrait donc s'étaler sur 2017 pour la phase études et marchés, et 2018 pour les travaux.

Les dépenses prévues en 2017 s'élèvent à 147 000 €/TTC (études et achat du bâtiment).

Des demandes de subvention ont été déposées. Elles ne pourront excéder 50%. Le reste à charge devra être autofinancé par la CdC sur ces fonds propres (pas d'emprunt possible). Un fonds de concours de la Mairie d'Authon du Perche est également à l'étude.

• **Réhabilitation des abattoirs afin d'y implanter une activité industrielle :**

Le projet global de réhabilitation des abattoirs est évalué à 4.220M€/HT (tout inclus). Il était porté en 2016 par le SYVAL qui a procédé à l'achat du bâtiment (120 000€) et lancé les études de maîtrise d'œuvre. Celles-ci vont se poursuivre au cours du 1<sup>er</sup> semestre 2017. Les travaux de réhabilitations devraient débuter à l'automne 2017 et s'achever en avril 2018.

L'opération a obtenu des accords de subvention de l'Etat (FSIL), à hauteur de 297 000€ et de la Région Centre Val de Loire pour 146 000€. Le reste à charge est financé par 2 emprunts qui ont été contractés auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations : l'un de 120 000€ pour l'achat du bâtiment, le second de 3.650M€ pour les travaux.

• **Finalisation des travaux de remise en état de l'aire d'accueil des gens du voyage :**

Le site a été fortement dégradé en 2016. La Mairie de Nogent le Rotrou n'a pu réaliser l'ensemble des travaux de remise en état avant le 31 décembre. Afin de pouvoir rouvrir le site rapidement, des travaux complémentaires doivent être effectués pour un montant estimé à 45 000€/TTC.

• **Equipements et travaux divers :**

Divers équipements et travaux sont également envisagés, pour une enveloppe globale de 20 000 €/TTC :

- Aménagement d'un faux-plafond à l'ALSH d'Authon du Perche (3 900€/TTC, financés par la CAF à hauteur de 1500€)
- Remplacement du serveur informatique de la CdC et système de sauvegarde (12 000€/TTC)
- Equipements divers (4 100€/TTC)

## • Synthèse

Synthèse des investissements envisagés en 2017 :

	Coût global /HT	Coût global /TTC	Subventions	FCTVA	Emprunt	Autofinancement CdC	Dépenses mandatées sur les exercices précédents	Restes à réaliser 2016	Dépenses d'investissements à autofinancer en 2017	Dépenses d'investissements à autofinancer en 2018
MSP de Nogent le Rotrou	2 232 093	2 608 512	1 130 000	370 486	1 000 000	108 026	1 910 887	616 325	81 300	0
Interconnexion Souancé-SIE	756 025	907 230	450 878	148 822	280 104	27 426	878 121	29 109	0	0
Très Haut Débit	1 602 000	1 602 000				1 602 000	234 000		23 000	40 000
MSP d'Authon du Perche	651 985	757 720	190 000	100 754		466 966		8 190	147 100	311 676
Réhabilitation des abattoirs	4 220 000		443 000		3 770 000	7 000			0	7 000
Aire d'accueil des gens du voyage	37 500	45 000		7 382		37 618			37 618	0
Equipements divers	16 667	20 000		3 281		16 719			16 719	0
<b>TOTAL</b>	<b>9 516 270</b>	<b>5 940 462</b>	<b>2 213 878</b>	<b>630 725</b>	<b>5 050 104</b>	<b>2 265 755</b>	<b>3 023 008</b>	<b>653 624</b>	<b>305 737</b>	<b>358 676</b>

### Remarques :

- Les subventions pour la MSP d'Authon du Perche sont estimatives au 13/03/17. Une subvention a également été demandée auprès de l'Etat pour l'aire d'accueil des gens du voyage (DETR).
- La réhabilitation des abattoirs dépend du budget annexe "Immobilier Economique" qui est assujetti à la TVA (dépenses et recettes en HT)
- Aucun emprunt nouveau n'est envisagé en 2017. Les investissements nouveaux seront autofinancés.

## 2.4. Epargne et autofinancement de la Communauté de Communes

Les charges de fonctionnement sont calibrées au plus juste afin d'éviter toute augmentation inutile en 2017, en dehors des transferts de compétence. Néanmoins, plusieurs contraintes pèseront sur les dépenses de fonctionnement en 2017 :

- Une augmentation de la charge de l'emprunt sur le budget principal (capital),
- Un reversement conséquent de FNGIR (dépense de 100 000€ en 2017 alors qu'une recette de 16950€ était perçue en 2016),
- Des charges nouvelles liées au fonctionnement de la Maison de Santé,
- Des charges nouvelles liées aux transferts de compétences et aux modalités de la compensation qui seront déterminées par la CLECT.

Compte-tenu des compétences nouvelles dévolues par la loi Notre et afin de préserver son autofinancement, la Communauté de Communes devra augmenter ses recettes de fonctionnement, sachant qu'une incertitude importante pèse à ce jour sur le montant des dotations (DGF, Dotation de compensation, FPIC) et des bases qui ne sont pas encore connus.

Dès lors les augmentations suivantes de fiscalité sont envisagées à ce jour :

	Bases prévisionnelles (estimation +0.6%)	Taux 2016	Taux prévisionnel 2017	Produit estimé	Ecart /2016
Taxe d'habitation	22 401 608	1.67%	2,51%	561 160	189 285
Foncier Bâti	19 989 220	1.58%	2,37%	473 745	159 799
Foncier non Bâti	1 415 442	2.75%	2,75%	38 925	232
Cotisation Foncière des Entreprises	8 712 966	23.74%	23,98%	2 089 143	33 021
<b>TOTAL</b>				<b>3 162 972</b>	<b>382 337</b>

Avec une hypothèse d'augmentation des bases de 0.6%, les recettes complémentaires s'élèveraient à environ 382 000€.

## ANNEXE 1 : ETAT RECAPITULATIF DES EMPRUNTS au 01/01/2017

### *Budget principal*

	Objet	Montant initial	Banque	Date de signature	Date 1ère échéance	Durée (mois)	Date de fin	Nature	Capital au 01/01/17
1	Gymnase Authon	419 131	CDC	11/01/12	01/02/13	180	2028	fixe	332 908,72
2	Interconnexion SIE	168 342	CDC	11/01/12	01/02/13	120	2023	fixe	109 417,15
3	Interconnexion Nogent 3	49 320	Crédit Mutuel	04/11/13	31/01/14	120	2024	fixe	34 524,00
4	Bâtiment Pôle enfance Nogent	1 192 910	CDC	27/02/14	01/04/16	360	2045	Taux variable (livret A)	1 183 508,93
5	Bâtiment Pôle enfance Nogent	398 000	Caisse d'Epargne	31/03/14	05/09/14	180	2029	fixe	343 119,84
6	Interconnexion Souancé	130 000	Caisse d'Epargne	21/03/16	22/07/16	240	2036	fixe	127 295,03
7	Interconnexion Souancé (avance)	150 104	Agence de l'Eau	26/11/15	30/04/18	180	2032	fixe	150 103,71
8	MSP Nogent	1 000 000	CDC	31/05/16	30/05/17	240	2036	fixe	1 000 000,00

### *Budget annexe des transports scolaires*

	Objet	Montant initial	Banque	Date de signature	Date 1ère échéance	Durée (mois)	Date de fin	Nature	Capital au 01/01/17
1	Achat car Beaumont les Autels	128 526	Caisse d'Epargne	11/12/09	10/01/10	120	2020	fixe	37 399,11
2	Achat car Nogent BT584HH5	102 900	Crédit Agricole	07/10/11	07/01/12	120	2022	fixe	54 721,47
3	Achat car CX407Z7	58 000	Caisse d'Epargne	26/07/13	05/03/14	120	2024	fixe	42 243,16

### *Budget annexe des zones d'activité*

	Objet	Montant initial	Banque	Date de signature	Date 1ère échéance	Durée (mois)	Date de fin	Nature	Capital au 01/01/17
1		152 449	DEXIA / SFIL	22/12/00	12/01/01	168	01/01/16	Taux variable (EURIBOR)	0,00
2		511 860	DEXIA / SFIL	05/07/02	01/08/03	180	01/08/17	Taux variable (EURIBOR)	44 133,38
3		1 000 000	DEXIA / SFIL	24/11/03	01/06/04	180	01/05/19	Fixe	120 000,00
4		2 900 000	DEXIA / SFIL	21/05/08	01/08/09	300	01/05/34	Taux variable (EURIBOR)	2 368 346,34
5		400 000	Crédit Mutuel	06/12/12	28/02/13	180	30/11/27	Fixe	315 578,36
6		130 000	Caisse d'Epargne	19/06/13	05/10/13	180	05/07/28	Fixe	107 289,95
7		285 399	DEXIA / SFIL	21/01/13	01/04/13	60	01/01/18	Fixe	78 815,02
8		123 000	Caisse d'Epargne	27/11/15	14/03/16	120	14/12/25	Fixe	111 543,42

### *Budget annexe de l'immobilier économique*

	Objet	Montant initial	Banque	Date de signature	Date 1ère échéance	Durée (mois)	Date de fin	Nature	Capital au 01/01/17
1	Bâtiment Blue Web	2 400 000	BFT (filiale Crédit Agricole)	06/04/10	15/03/11	240	15/03/30	Taux variable (Euribor)	1 992 925,00
2	Bâtiment Blue Web	1 900 000	BFT (filiale Crédit Agricole)	09/11/10	15/03/11	180	15/12/25	Taux variable (Euribor)	1 295 951,41
3	SIT	680 000	Caisse d'Epargne	21/12/10	15/01/12	60	15/01/16	Fixe	0,00

4	Bât Blue web - travaux complémentaires	400 000	Crédit Mutuel	22/12/10	30/06/11	240	30/06/30	Fixe	302 084,51
5	Travaux	150 000	Caisse des dépôts	10/01/12	01/02/13	180	01/02/27	Fixe	119 142,46
6	Travaux	150 000	Caisse des dépôts	10/01/12	01/02/13	180	01/02/27	Fixe	119 142,46
7	Consolidation prêt relais	500 000	Crédit Mutuel	17/06/13	31/08/13	144	31/05/25	Fixe	375 648,86
8	Amélioration éclairage usine MLPLV	250 000	Crédit Mutuel	03/07/13	30/06/14	180	30/06/28	Fixe	209 806,35
9		250 000	Caisse d'Epargne	23/04/15	27/07/15	180	27/04/30	Fixe	228 163,41
10	Achat bâtiment AIM	120 000	Caisse des dépôts	22/07/16	21/08/17	240	21/08/36	Fixe	120 000,00
11	Réhabilitation abattoirs	2 050 000	Caisse des dépôts	17/11/16	04/05/17	240	04/02/37	Fixe	2 050 000,00
12	Réhabilitation abattoirs	1 600 000	Caisse des dépôts	17/11/16	04/02/18	240	04/11/37	Taux variable (livret A)	1 600 000,00